## AB/AM BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

.........

DECRET N°2020- \_\_\_0783\_/PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID portant création d'emplois de Maître de conférences à l'Université Thomas SANKARA

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution; ASA CH 65 50680

VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation :

VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enscignants-chercheurs, des enscignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 :

VU la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics :

VU le décret n°2007-834/PRES/PM/MESSRS/MEF du/12 décembre 2007 portant création de l'Université Ouaga II :

VU le décret n°2008-442/PRES/PM/MESSRS/MEF du 15 juillet 2008 portant érection de l'Université Ouaga II en Etablissement Public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPS/CT);

VU le décret n°2014-612/PRES/PM/NEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de l'État à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT);

VU le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation:

VU le décret n°2017-0212/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 avril 2017 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga II ;

VU le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

VU le décret n°2020-0770PRES/PM/MESRSI du 16-09-2020 portant changement de dénomination de l'Université Ouaga II;

- VU la lettre n°100.2019/CAMES/SG/DAAF/pe du 12 décembre 2019 transmettant les résultats obtenus par les enseignants-chercheurs de l'Université Ouaga II au 19e Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion, tenu du 04 au 13 novembre 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 30 juillet 2020 ;

## DECRETE

- Article 1: Il est créé à l'Université Thomas SANKARA, au titre de l'année 2019 et pour le compte des admis au 19ème concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), session 2019, tenu du 04 au 13 novembre 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso, cinq (05) emplois de Maître de conférences repartis ainsi qu'il suit :
  - ✓ deux (02) emplois en Sciences économiques à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et de Gestion (UFR/SEG);
  - ✓ deux (02) emplois en Droit public et un (01) emploi en Droit privé à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques et Politiques (UFR/SJP).

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

m

Ouagadougou, le 22 septembre 2020

Mare-Chri

Le Premier Ministre

Alkassoum WAJ

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Séni Mahamadou OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Lassane KABORE